

Mesures pour ANIMATEURS TICE : qu'en est-il réellement ?

Lors des discussions chantier-métier, le SNUipp-FSU a revendiqué la reconnaissance des missions et l'amélioration des conditions d'exercice et de rémunération des animateurs TICE.

Hier, jeudi 13 novembre, lors des conclusions des « chantiers métiers », le ministère l'évoque ainsi :
« Dans le cadre du plan de développement du numérique, le rôle des animateurs Tice sera reconnu et valorisé sur le plan indemnitaire, soit en tant que formateur (une certification reconnaîtra cette compétence), soit dans le cadre d'une décharge d'enseignement ».

Cela est un premier pas mais tout reste encore à discuter et à formaliser dans des textes réglementaires.

Beaucoup de questions sont aujourd'hui sans réponse et doivent être traitées :

- *Quelles d'indemnités ? quel montant ? pour qui ?*
- *Quelles modalités de certification ?*
- *Quelle décharge ? quelle quotité ? pour qui ?*
- *Quelle date d'entrée en vigueur de ces mesures ?*

Hier soir, le SNUipp-FSU est intervenu auprès du cabinet pour que ces sujets soient rapidement discutés et débouchent sur des mesures de reconnaissance de la fonction pour tous les animateurs TICE au plus vite. Pour la certification, il faut prendre en compte leur expertise et valoriser les acquis d'expériences de ces personnels. D'autres sujets restent également à traiter, les frais de déplacements par exemple.